

Ouverture d'un test de sélection pour le recrutement des cadres d'appui au Ministère de l'Eau et de l'Énergie et au titre de l'exercice 2010.

**Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret N° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail ;
- Vu le décret N° 78/484 du 9 novembre 1978 fixant les dispositions communes applicables aux Agents de l'État relevant du Code du Travail;
- Vu le décret N° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2007/268 du 7 septembre 2007;
- Vu le décret N° 2005/086 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la réforme Administrative ;
- Vu le décret N° 2006/308 du 22 septembre 2006 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu les besoins en personnels Administratifs exprimés par le Ministère de l'Eau et de l'Énergie.

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un test de sélection pour le recrutement au Ministère de l'Eau et de l'Énergie des personnels agents de l'État relevant du code du travail est ouvert le 20 février 2010.

Les places mises en compétition se répartissent ainsi qu'il suit :

**CADRES D'APPUI TECHNIQUE**

	<b>DIPLOMES REQUIS</b>	<b>Spécialité</b>	<b>catégorie</b>	<b>Effectifs</b>
	LICENCE / BACHELOR DEGREE in Science	- SCIENCES NATURELLES (Géologie/Biologie) - BIOCHIMIE ; - CHIMIE; - PHYSIQUE ; - SCIENCES DE LA TERRE	10/1	25
	MAÎTRISE / MASTER DEGREE in Science	- SCIENCES NATURELLES (Géologie/Biologie) - BIOCHIMIE ; - CHIMIE; - PHYSIQUE ; - SCIENCES DE LA TERRE	10/2	15
	Diplôme	- SCIENCES	10/2	20

d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) / Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)	NATURELLES  (Géologie/Biologie) - BIOCHIMIE ; - CHIMIE; - PHYSIQUE ; - SCIENCES DE LA TERRE		
--	---	--	--

### **CADRES D'APPUI ADMINISTRATIF**

<b>DIPLOMES REQUIS</b>	<b>Spécialité</b>	<b>catégorie</b>	<b>Effectifs</b>
- Licence en Droit /Bachelor Degree in Law; - Licence en Sciences Économiques ou Sciences de Gestion / Bachelor Degree in Economics	DROIT PRIVE ; DROIT PUBLIC ; ECONOMIE ; SCIENCES DE GESTION	10/1	20
- Maîtrise en Droit /Master Degree in Law; - Maîtrise en Sciences Economiques ou Sciences de Gestion / Master Degree in Economics	DROIT DES AFFAIRES ; SCIENCES DE GESTION	10/2	15
Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) / Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)	DROIT DES AFFAIRES	10/2	10

### **SECRETARIAT**

<b>DIPLOMES REQUIS</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs</b>
BTS	Techniques Administratives	9/1	15
Baccalauréat G1	Secrétariat	8/1	20
Baccalauréat G2	Techniques Quantitatives de Gestion	8/1	20

### **CHAUFFEURS**

1.	Permis de conduire	Chauffeurs	3/1 5/1	20
----	--------------------	------------	------------	----

**Article 2** : Peuvent faire acte de candidature, les camerounais âgé de 18 ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2010, remplissant les conditions suivantes :

A. Pour les cadres de la dixième catégorie, premier échelon (10/1) être titulaire du diplôme de LICENCE ou de tout autre titre reconnu équivalent dans les domaines suivants :

- a. SCIENCES NATURELLES (Géologie/Biologie)
- b. BIOCHIMIE ;
- c. CHIMIE;
- d. PHYSIQUE ;
- e. SCIENCES DE LA TERRE ;
- f. SCIENCES ECONOMIQUES ;
- g. SCIENCES JURIDIQUES ;
- h. SCIENCE DE GESTION.

B. - Pour les cadres de la dixième catégorie, deuxième échelon (10/2) être titulaire du Diplôme de MAÎTRISE ou de tout autre titre reconnu équivalent dans les domaines suivants :

- a. SCIENCES NATURELLES (Géologie/Biologie)
- b. BIOCHIMIE ;
- c. CHIMIE;
- d. PHYSIQUE ;
- e. SCIENCES DE LA TERRE ;
- f. DROIT DES AFFAIRES ;
- g. SCIENCES DE GESTION

C. - Pour les cadres de la dixième catégorie, deuxième échelon (10/2) être titulaire du Diplôme d'Études Supérieures et Spécialisées (DESS) ou de tout autre titre reconnu équivalent dans les domaines suivants :

- a. SCIENCES NATURELLES (Géologie/Biologie)
- b. BIOCHIMIE ;
- c. CHIMIE;
- d. PHYSIQUE ;
- e. SCIENCES DE LA TERRE ;
- f. DROIT DES AFFAIRES.

D. - Pour les cadres de la neuvième catégorie, premier échelon (9/1) être titulaire du Diplôme de Technicien Supérieur (BTS) en Techniques Administratives ou de tout autre titre reconnu équivalent.

E. - Pour les cadres de la huitième catégorie, premier échelon (8/1) être titulaire du Baccalauréat en Techniques Administratives (option G1) ou en Techniques Quantitatives des Gestion (Option G2) ou de tout autre titre reconnu équivalent.

F. - Pour les candidats au recrutement des chauffeurs, être titulaire d'un permis de conduire et d'un CEPE ou d'un BEPC, ou de tout autre titre reconnu équivalent.

### **Article 3 : COMPOSITION DES DOSSIERS**

(1) Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'État, Service des Concours Internes (4<sup>e</sup> étage portes 405 et 409) ou dans les Délégations Régionales, service des recrutements et de la formation jusqu'au **13 février 2010**, comprennent les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription timbrée à 1000 francs CFA dont l'imprimé sera retiré dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère ;
- Une lettre de motivation indiquant l'adresse précise du candidat ainsi que ses coordonnées téléphoniques et de messagerie éventuelle.
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente (Maire, Sous-préfet, Préfet, Gouverneur) datant de moins de trois (03) mois ;
- Un extrait de casier judiciaire, bulletin n° 3 datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé, signée par une autorité civile compétente, datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité civile compétente, datant de moins de trois (03) mois ;
- Une quittance de versement de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA délivrée par le Chef de Service des Concours Internes ou par le Chef de Service des Recrutements et de la Formation dans les Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Un certificat médical délivré par un médecin du secteur public datant de moins de trois (03) mois ;
- Quatre (04) photos 4 x 4 ;
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.

(2) Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police ne sera pas accepté.

**Article 4 : Les épreuves de sélection des candidats qui auront lieu au **centre unique de Yaoundé** se dérouleront aux date et heures ci-après :**

#### **Épreuves écrites :**

<b>Date</b>	<b>Horaires</b>	<b>Nature des épreuves</b>	<b>Coef</b>	<b>Durée</b>	<b>Note éliminatoire</b>
-------------	-----------------	----------------------------	-------------	--------------	--------------------------

<b>20/02/2010</b>	08H-10H	Culture Générale	03	02H	05/20
	11H-15H	Epreuve Technique	5	04H	05/20
	16H-18H	Epreuve de langue (Anglais pour les francophones et français pour les anglophones)	2	02H	05/20

**Article 5:** Les résultats définitifs du test seront publiés par acte signé du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

**Article 6 :** Le programme du test est celui des cycles universitaires délivrant les diplômes requis pour faire acte de candidature.

**Article 7.-** (1) Un comité procèdera, après étude des dossiers, à la sélection des vingt (20) chauffeurs prévus à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 8 :** La composition du comité suscité sera constatée par acte du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

**Article 9 : Conditions de recrutement.**

- Les candidats définitivement admis seront affectés dans les services du Ministère de l'Eau et de l'Énergie.

- Les conditions de rémunération seront négociées d'accord parties dans la limite du barème des salaires applicables aux personnels de l'État relevant du code de travail.

**Article 10 :** Le présent arrêté sera enregistré et publié, partout où besoin sera.

Yaoundé le

**Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative**